

Circulaire de rentrée Année scolaire 2019- 2020

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Rentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2019
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Du vendredi 14 février 2020 au lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril 2020 au lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2020

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Semaine de l'Ascension : les élèves auront classe le lundi 18 mai et le mardi 19 mai 2020.

EQUIPE EDUCATIVE

Classe PS-MS	Enseignante : Mme Marie-Renée Libaud - ASEM : Mme Corinne Caillaud
Classe MS-GS	Enseignante : Mme Céline Raud-Moquard - ASEM : Mme Sophie Salvador
Classe CP-CE1	Enseignante : Mme Marie-Pierre Coulon
Classe CE1-CE2	Enseignante : Mme Delphine Boisumeau
Classe CE2-CM1	Enseignante : Mme Caroline Poiraud
Classe CM2	Enseignants : M. Fabrice Fort (chef d'établissement) – Adeline Airiaud
Regroupement d'adaptation	Enseignante : Dorothee Houssais

ACCES A L'ECOLE – SORTIE DE L'ECOLE

L'accès à l'école se fait par le portail, rue de l'église. Merci de ne pas stationner devant le portail ni devant le cinéma « Le Tigre ».

Pour la sortie, le soir, les parents passent par le portail du pôle maternel (rue Lafayette) puis sortent par le portail du pôle primaire (rue de l'église).

HORAIRES

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Garderie	7h30 – 8h35
Classe	8h50 – 12h05
Interclasse	12h05 – 13h35
Classe	13h35 – 16h35
Garderie	16h50 – 18h30

HORAIRES DE CLASSE

Afin de bien débiter la journée de classe et par respect pour les enseignants et les camarades, l'obligation de ponctualité est de rigueur, le matin et l'après-midi.

Rappel : 8h50- 12h05 / 13h35 – 16h35

L'école est ouverte le matin à **8h35** et l'après-midi à **13h20** (pour les élèves ne déjeunant pas à la cantine). Par mesure de sécurité, ne laissez pas vos enfants attendre seuls sur le trottoir ; si cette consigne n'est pas respectée, l'école ne pourra être tenue pour responsable. Merci de votre compréhension.

Les élèves de maternelle sont accompagnés par leurs parents jusqu'à la porte de la classe. Les autres élèves, à partir du CP, restent sur la cour, sous la surveillance des enseignants.

Les parents qui autorisent leur enfant à sortir seul de l'école ne restent pas derrière le portail à l'attendre. Par mesure de sécurité, les concentrations de personnes sont à proscrire aux abords de l'école.

ASSIDUITE

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Tout enfant scolarisé doit alors fréquenter régulièrement l'école de manière assidue. Avant cet âge, un élève inscrit en maternelle se doit de suivre les mêmes règles, par respect pour le travail des enseignants et pour pouvoir se donner des repères précis.

ABSENCES

La famille doit en informer l'école le jour-même par mail sur l'adresse ecolestemariesh@orange.fr et sur l'adresse de la classe ou en laissant un message sur le répondeur. Toute absence, quelle que soit la durée, doit être justifiée par écrit sur le cahier de liaison (billet absence). Cela est consigné dans un registre consulté par l'Inspecteur de l'Education Nationale lors de ses visites. Les absences répétées et non justifiées seront signalées à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les vacances familiales doivent être prises en dehors du temps scolaire ; si cela devait se produire, l'information serait adressée à l'Inspecteur de l'Education Nationale par le biais d'un courrier rédigé par le soin des familles ; une copie sera transmise à l'école.

SANTE

Un enfant malade (fiévreux) n'a pas sa place à l'école. L'équipe éducative n'est pas autorisée à donner des médicaments quels qu'ils soient à vos enfants. Si votre enfant suit un traitement médical, vous devez vous organiser pour qu'il prenne son traitement hors du temps scolaire, ou le garder à la maison. Seuls les enfants pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, suite à des troubles de la santé, pourront suivre leur traitement. Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Des réunions de classe auront lieu au cours des prochaines semaines. Ces réunions seront pour vous l'occasion de recevoir des informations et d'échanger sur le fonctionnement de la classe.

Pendant l'année scolaire, il vous sera également possible de demander des rendez-vous individuels. Les enseignants se tiendront à votre disposition en fonction de leurs disponibilités.

La majorité des communications se fera par voie électronique. Toutes les communications d'ordre général se feront par le biais de l'adresse ecolestemariesh@orange.fr et les informations spécifiques de classe se feront à l'aide des adresses suivantes :

Classe de Marie-Renée PS-MS	classemariereneesh@orange.fr
Classe de Céline MS-GS	classecelinesh@orange.fr
Classe de Marie-Pierre CP-CE1	classemariepierresh@orange.fr
Classe de Delphine CE1-CE2	classedelphinesh@orange.fr
Classe de Caroline CE2-CM1	classecarolinesh@orange.fr
Classe de Fabrice CM2	classefabricesh@orange.fr

Le cahier de liaison servira pour les informations qui ne pourront être communiquées par mail.

Réunions de classe

Les réunions de début d'année auront lieu :

- Pour la classe de Marie-Renée : le 26/09 à 18h30
- Pour la classe de Céline : le 24/09 à 18h30
- Pour la classe de Marie-Pierre : le 16/09 à 18h30
- Pour la classe de Delphine : le 12/09 à 18h30
- Pour la classe de Caroline: le 19/09 à 18h30
- Pour la classe de Fabrice: le 10/09 à 18h30

Ces réunions seront l'occasion de vous présenter l'ensemble des contenus abordés en classe au cours de l'année ainsi que les différents projets qui seront réalisés. La présence de chaque famille est vivement conseillée. Ces rencontres seront des temps d'échanges pendant lesquels vous pourrez poser toutes vos questions. Le chef d'établissement sera présent au début de chaque réunion.

Décharge de direction

Le directeur de l'école sera en décharge de direction le vendredi. Adeline Airiaud assurera la classe de CM2 ce jour-là.

Si vous souhaitez contacter le directeur, veuillez privilégier la journée du vendredi. Merci.

Contact : - par téléphone : 02 51 28 81 77

- par mail : ecolestmariesh@orange.fr

Les conflits entre enfants seront réglés au sein de l'école par l'équipe éducative. Les parents ne doivent en aucun cas intervenir personnellement au sein de l'école auprès d'un autre enfant. Tout comportement des élèves, geste ou parole qui porterait atteinte au respect dû à leurs camarades et aux adultes de l'école pourrait être passible de sanctions allant jusqu'à l'exclusion temporaire. L'enseignant ou l'équipe pédagogique doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. En cas de travail insuffisant, après s'être interrogé sur ses causes, l'enseignant ou l'équipe pédagogique décidera des mesures appropriées.

ANNIVERSAIRE

En maternelle, les anniversaires sont fêtés avec toute la classe. Les familles qui le souhaitent peuvent prévoir un goûter raisonnable (gâteaux faciles à partager, non faits maison ; bonbons ; boisson) ; cela n'est pas obligatoire, l'enfant soufflera tout de même ses bougies avec ses camarades.

En primaire, l'enfant peut apporter un paquet de bonbons à partager avec les camarades de sa classe.